Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 42 (1916)

Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revenons donc à l'idée qu'a eue Auguste de la Rive en visant spécialement les inventions dans son concours.

Cette idée était juste et l'immense succès de l'industrie dans les pays où l'on se préocupe le plus de protéger l'inventeur prouve, par des faits indiscutables, que les inventions constituent l'élément *le plus puissant* pour le progrès des industries. Mais cet élément à lui seul ne peut pas *tout* et si M. de la Rive a eu raison d'encourager les inventeurs, il nous incombe, à nous tous, de fournir à nos industries nationales les autres éléments de succès, sans lesquels les meilleures inventions resteront stériles, ou seront exploitées par nos voisins.

Un Américain a dit : « Chaque invention est comme le marche-pied de quelque chose de mieux et le succès de l'une est l'aiguillon qui pousse à de plus grands perfectionnements ».

Ce point de vue est juste et l'on ne saurait affirmer, lorsqu'une invention surgit, qu'elle n'aura pas une grande importance pour le succès de l'industrie. Pas n'est besoin pour cela que l'invention constitue en elle-même un nouvel objet de consommation, les inventions les plus utiles sont souvent au contraire simplement des outils ou des procédés permettant de fabriquer mieux ou plus rapidement des objets connus.

L'on ne peut donc pas dire non plus que les jurys du concours de la Rive se sont mépris sur l'importance des inventions qu'ils ont primées ; si ces dernières n'ont pas toujours eu, commercialement parlant, tout le succès qu'on en attendait, c'est plutôt la façon dont leur exploitation a été organisée ou le peu d'intérêt que le public a apporté à cette exploitation qui en sont cause.

La Société des Arts, grâce à M. de la Rive, a apporté sa contribution à cette exploitation commerciale en distribuant les prix et médailles qui constituent pour l'inventeur une réclame précieuse, mais on peut se demander si les membres de la Société ont, chacun dans sa sphère d'activité, fait leur possible pour faciliter et encourager ces exploitations ?

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communications du Secrétariat.

La Bibliothèque de la Société a reçu les dons suivants :

de M. *F. B.*	*Architektonische Rundschau*	27 vol.
	Deutsche Bauzeitung	30 »
de M. *A. T.*	*Elektrotechnische Zeitschrift*	19 »
	Zeitsch. d. Verein deutscher Ingen. . .	16 »

Utilisation de la Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique. — L'accès de cette Bibliothèque a été obligeamment accordé aux membres de la S. I. A. par le bibliothécaire en chef, sous la réserve de la garantie de la Société. La taxe annuelle est de Fr. 5 par membre, identique à celle qu'acquittent les étudiants réguliers. Le Secrétariat de la Société fournira, en cas de besoin, les attestations.

Service de placement. — Le Comité central a décidé le rétablissement de la taxe d'inscription (§ 16, *a* du règlement) à la charge des demandeurs d'emploi.

Le règlement a été complété et modifié sur certains points. Voir à ce sujet l'annuaire qui vient de paraître.

Tarif d'honoraires pour travaux d'ingénieurs. — La traduction *italienne* est à la disposition des intéressés.

Zurich, 2 mai 1916.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne

Assemblée générale annuelle le samedi 27 mai 1916, à 5 heures, au Buffet de la Gare, à Lausanne.

Ordre du jour statutaire. Fixation de la course annuelle.

Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Demandes de places.

N° 823 : *Architecte*, 8 années de pratique, pour bureau ou chantier.

N° 825 : *Ingénieur-méc.*, dipl. grande expérience. Mach. à vapeur, électricité, etc.

BIBLIOGRAPHIE

La Société *Brown, Boveri & Cie*, a eu l'heureuse idée de publier une édition française de son excellente revue mensuelle. En tête du premier cahier qui vient de nous parvenir, la rédaction de cette revue expose son programme en ces termes :

Par le présent fascicule nous commençons la publication de la « Revue BBC » qui paraîtra désormais mensuellement et qui a pour but de faire connaître à nos filiales, à nos représentants et à nos bureaux de vente le caractère essentiel du matériel et des nouvelles constructions de notre maison.

Cette revue est donc en premier lieu réservée aux articles donnant une description de nos constructions, ainsi que de la nature, du fonctionnement et des avantages de celles-ci. En conséquence, on fera ressortir dans ces descriptions les mérites que nos constructions peuvent offrir sur celles de la concurrence. Il importera en particulier de donner des explications détaillées sur les possibités d'application des machines et des appareils décrits, afin que nos divers services de vente soient en mesure, d'une part, de proposer aux intéressés l'emploi de notre matériel approprié et, d'autre part, de nous fournir des données précises pour l'élaboration des offres à remettre.

Outre ces descriptions constructives de notre matériel, la « Revue BBC » en publiera aussi d'autres, ayant trait à des installations exécutées ou en voie d'éxécution, pour autant que celles-ci seront importantes ou constitueront des modèles du genre. Elle ouvrira aussi ses colonnes à de courts articles traitant, d'une manière générale, de technique ou d'économie politique (voire de jurisprudence), si l'utilité en était reconnue, afin de renseigner les services de vente sur telle ou telle question demandant à être élucidée. De plus, les brochures et les prix-courants nouvellement parus y seront régulièrement signalés. La revue donnera enfin un résumé analytique de nos rapports bi-mensuels concernant les articles les plus importants et les plus intéressants publiés par les périodiques techniques.

Mais il va sans dire que le rôle de la « Revue BBC » ne réside pas uniquement dans la publication, à l'intention de nos services de vente, de mémoires explicatifs et de descriptions émanant des divers départements de notre maison de Baden. Dès lors, nos représentants et nos bureaux de vente, ont aussi la faculté d'y discuter des questions importantes et d'une portée générale pour les intérêts communs de nos entreprises.

La « Revue BBC » ne devra contenir aucune espèce d'écrit concernant des secrets de fabrication ou des affaires confidentielles quelles qu'elles soient.

Par l'apposition de sa signature sur le manuscrit, l'auteur de l'article en assume la responsabilité. Dans la règle, le nom de l'auteur n'est pas mentionné dans la revue ; on se borne à le rendre reconnaissable par un signe abréviatif.

Tous les articles, avec pièces à l'appui, sont à adresser au « Bureau littéraire » sous forme de manuscrits (écrits sur une seule page) et doivent porter en vedette l'inscription « Revue BBC ».

Les épreuves de l'imprimerie, que nous soumettons aux intéressés, doivent nous être retournées dans le plus bref délai, afin d'éviter tout retard dans l'impression définitive. Nous nous réservons d'apporter, si besoin est, des modifications rédactionnelles ou de faire des suppressions de peu d'étendue, sans pour cela demander l'agrément de l'auteur.